

INSCRIPTION

Vous trouverez en pièce jointe les modalités d'inscription à **Rêv'enScène**. Le nombre de places et de représentations est limité pour des raisons budgétaires et logistiques. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée, dans la limite des places proposées et en fonction de l'organisation des tournées. La date limite de réception des fiches d'inscription est fixée au **11 septembre 2018**. Certains rééquilibrages du nombre de séances annoncées pourront être effectués en fonction des inscriptions sur l'ensemble des spectacles.

Les lieux des séances seront déterminés en fonction des bassins géographiques des inscriptions afin de minimiser au mieux les frais de transports. Quand certains lieux ont déjà été choisis, ils sont indiqués sur la plaquette.

Le succès de **Rêv'enScène**, grâce à la qualité des spectacles proposés, nous conduit à refuser l'inscription d'élèves. C'est pour cela qu'une fois le lieu, la date et l'heure confirmés et l'effectif validé par vos soins, votre engagement est ferme et définitif et toute place est due. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre fidélité maintenue.

ATTENTION À NOTER !

Les modifications concernant les rythmes scolaires, avec pour conséquence des emplois du temps et des horaires variés, complique l'organisation des transports des élèves, surtout pour les représentations qui ont lieu l'après-midi. Nous avons adapté nos horaires au mieux. Il faut toutefois savoir qu'en fonction de la durée du spectacle et de l'éloignement de la salle de spectacle, il peut arriver que le temps du spectacle chevauche le temps scolaire et le temps périscolaire. C'est une contrainte qu'il faut savoir accepter tout en sachant que les sorties culturelles peuvent faire partie des sorties exceptionnelles au même titre que les voyages scolaires autorisant des souplesses dans les horaires de classe et de TAP.

TRANSPORT

Les frais de transport sont pris en charge par la Ligue de l'Enseignement des Landes via le Collectif AJC, collectif pour l'Accès des Jeunes à la Culture. Cette association prend en charge le transport des jeunes qui assistent aux spectacles des Jeunesses Musicales de France, Du Cinéma Plein Mon Cartable et de **Rêv'enScène** et cela grâce au financement majoritaire du Conseil départemental des Landes et celui des Communautés de communes qui y contribuent. Quand ce n'est pas le cas, une demande de participation vous est faite de **30 centimes d'euros** par enfant quel que soit le mode de transport utilisé.

Nous nous chargeons de commander le bus qui conduira les enfants de l'école à la salle de spectacle. Environ 15 jours avant le spectacle vous recevrez un mail indiquant le nom du transporteur, ses coordonnées ainsi que les horaires de départ et de retour à l'établissement scolaire. Par mesure de précaution, assurez-vous auprès du transporteur quelques jours auparavant qu'il ait bien pris en compte le déplacement. Nous le faisons aussi mais deux précautions valent mieux qu'une.

Nous vous rappelons que l'heure d'arrivée demandée, 15 min avant le début du spectacle, est à respecter pour que nous puissions vous placer pendant ce temps afin que le spectacle démarre à l'heure. Nous sommes dans le cadre du spectacle vivant et à la demande des compagnies, nous ne pouvons commencer à faire entrer les spectateurs qu'une fois la présence de tous les spectateurs avérée. Nous sommes tous responsables du respect des horaires, merci avec nous, de vous y employer au mieux.

En cas d'urgence uniquement, le jour de la représentation vous pourrez contacter le service culturel au 06 48 18 94 75.

RÈGLEMENT

Voici les tarifs de l'année scolaire 2018/2019 :

5.70 € / enfant pour les primaires (maternelles et élémentaires)

6.00 € / enfant pour les collèves

6.50 € / enfant pour les lycées

Si vous vous inscrivez en juin, nous vous recontacterons à la rentrée pour connaître l'effectif réel de vos classes et vous communiquerons la date, l'heure et le lieu de la représentation pour validation. Une fois cette validation orale effectuée, nous vous enverrons un courrier officiel de confirmation. La facturation sera établie sur la base de ce courrier.

L'économie du spectacle vivant est différente de celle du cinéma : tous nos frais sont fixes, quel que soit le nombre d'élèves dans la salle : cachets, droits d'auteurs, transport des artistes, hébergement et repas, etc.

Nous vous rappelons que les places des adultes accompagnateurs sont gratuites dans le cadre du taux d'encadrement légal : 1 encadrant pour 8 élèves pour les maternelles, 1 encadrant pour 12 élèves pour les élémentaires.